

COMMISSIE VOOR DE
VOLKSGEZONDHEID, HET
LEEFMILIEU EN DE
MAATSCHAPPELIJKE
HERNIEUWING

van

WOENSDAG 23 NOVEMBER 2016

Namiddag

COMMISSION DE LA SANTE
PUBLIQUE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
RENOUVEAU DE LA SOCIETE

du

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2016

Après-midi

La réunion publique de commission est ouverte à 14.21 heures et présidée par Mme Muriel Gerkens.
De openbare commissievergadering wordt geopend om 14.21 uur en voorgezeten door mevrouw Muriel Gerkens.

01 Vraag van mevrouw Evita Willaert aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "het nationaal actieplan tegen holebi- en transfobie" (nr. 13128)

01 Question de Mme Evita Willaert à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "le plan d'action national contre l'homophobie et la transphobie" (n° 13128)

01.01 **Evita Willaert** (Ecolo-Groen): Begin juni 2016 werd Sharky, een transgender, neergestoken in Etterbeek. Hij werd verschillende keren met een mes in de buik gestoken en moest in het ziekenhuis worden opgenomen. De reden hiervoor is enkel en alleen dat hij een transgender is.

Een tiental dagen later werd Frédéric aangevallen in de buurt van het Sint-Katelijneplein, omdat hij homo is. Hij wandelde in de buurt van het plein hand in hand met zijn vriend, toen hij homofobe commentaren naar het hoofd geslingerd kreeg. Nadat hij de man die dat deed, om uitleg vroeg, werd hij bewusteloos geklopt.

Dat zijn helaas geen nieuwe, noch typisch Brusselse verhalen. Zelfs al is België een voortrekker op het vlak van LGBT-rechten, toch blijft holebi- en transfoob geweld hier een ernstig probleem. Het trieste hoogtepunt beleven we in 2012 met de moord op de jonge Luikenaar Ihsane Jarfi. De daders werden schuldig bevonden met homofobie als verzwarende omstandigheid. Tegelijk stelden de verschillende regeringen in ons land een nationaal actieplan tegen holebi- en transfobie op om zo op een gecoördineerde en meer efficiënte manier te kunnen optreden.

Dat actieplan liep echter einde 2014 af. De nieuwe federale regering beloofde samen met de Gewesten en Gemeenschappen werk te maken van een noodzakelijk nieuw plan. U gaf als staatssecretaris de Vlaamse LGBT-koepelvereniging Çavaria de opdracht uit te zoeken wat er op het wettelijk vlak nog kan of moet gebeuren. Die opdracht liep einde 2015 af.

Ik kan me vergissen, maar bij mijn weten werden er geen verdere stappen meer gezet. In september, twee jaar na de start van de federale regering, zou er een interkabinettenwerkgroep samenkomen, maar uitzicht op een nieuw actieplan is er helaas nog niet.

Kunt u me zeggen waarom er zo weinig vooruitgang zit in het dossier? Of is er al meer vooruitgang geboekt dan ik vermoed?

01.02 Staatssecretaris **Elke Sleurs**: Bedankt voor uw vraag en voor uw interesse in de vooruitgang van het dossier. Een gecoördineerde aanpak tegen trans -en homofobie blijft van groot belang. Sinds mijn aantreden heb ik het dossier ten harte genomen. Mijn kabinet en ikzelf onderzochten de stand van uitvoering van twee

voorgaande nationale actieplannen en daarnaast werkten we, samen met Çavaria, de eerste teksten uit. Hierbij werden door het middenveld en de kabinetten vooropgestelde prioriteiten opgevraagd en verwerkt.

Afgelopen zomer werd, ook op mijn vraag, het middenveld samengebracht in kader van het plan. Via die dialoog werden de teksten versterkt en aangevuld. Ik hield me ook aan de uitvoering van het regeerakkoord met de oprichting van de cel Gelijke Kansen bij de federale administratie. Die heeft de teksten herwerkt die nu intern afgetoetst worden vooraleer daarover een eerste IKW wordt georganiseerd.

Ik deel uw mening omtrent het belang van zo'n nationaal actieplan en van een gecoördineerde aanpak inzake een transversale bevoegdheid als gelijke kansen in het algemeen. Vandaar dat wij ook hebben ingezet op het actieplan betreffende gendergerelateerd geweld. Een ander voorbeeld is de gecoördineerde aanpak met Vlaanderen inzake de studie Interseks. Hier gaf ik de opdracht tot onderzoek van de federale aspecten prevalentie en zorgdiscours, terwijl minister Homans deelstaataspecten zoals welzijn financierde.

Graag licht ik nog de voornaamste krijtlijnen van de huidige versie van het nationaal actieplan tegen homofoob en transfoob geweld en discriminatie toe. In het huidige ontwerp zullen we vier thema's onderscheiden: kennis vergroten, wetgeving verbeteren, beleid optimaliseren en vorming en sensibilisering. Een eerste thema is het vergroten van de kennis ten aanzien van LGBT-personen. Concreet zal een onderzoek worden gedaan naar de meest onderbelichte doelgroepen zoals interseks- en transgender-personen.

Een tweede thema zal het verbeteren van de wetgeving zijn. Op verschillende vlakken kan de regelgeving immers nog verder op punt gesteld worden. Zo wordt binnenkort een wijziging van de transgenderwet gepland. Ook wordt bekeken of transfoobie kan worden opgenomen als verzwarende omstandigheid bij haatmisdrijven.

Het derde thema betreft initiatieven op beleidsmatig niveau, zowel internationaal, Europees, nationaal als deelstatelijk. Een van de speerpunten van de verbetering van het beleid is de optimalisering van de preventie, bijvoorbeeld zelfmoordpreventie en zorg voor LGBT-personen. Ook worden verschillende acties gepland die de administratieve dienstverlening en de handhaving van gevallen van discriminatie ten aanzien van LGBT-personen verbeteren.

Een laatste thema voorziet in de vorming en sensibilisering van verschillende groepen, zoals het grote publiek via onder andere de media, medisch personeel, werkgevers, onderwijs en jeugdsector. Ik hoop dus met de samenvatting al een idee gegeven te hebben van onze betrokkenheid bij het actieplan. Desalniettemin hangt alles nog samen met een goedkeuring van de verschillende bevoegde ministers, die moet worden verkregen via de interkabinettenwerkgroepen, die in de komende weken en maanden worden georganiseerd.

01.03 Evita Willaert (Ecolo-Groen): Dank u, mevrouw de staatssecretaris. Ik vind uw antwoord zeer positief en begrijp dat een en ander wat vertraging heeft opgelopen. Het is ook niet de eerste keer dat zo iets wat langer op zich laat wachten. Ik neem u dat zeker niet kwalijk, voor alle duidelijkheid. Het zijn interessante pistes en ik kijk er naar uit. Hebt u al een concreet idee wanneer de teksten klaar zullen zijn?

01.04 Staatssecretaris Elke Sleurs: We zijn die teksten volop aan het verwerken. Als dat gebeurd is, zullen we inderdaad de IKW's organiseren. Die IKW's zijn gepland in het voorjaar. Hoe vlot het gaat om een en nader bijeen te krijgen, bepaalt de snelheid waarmee het plan uiteindelijk tot stand komt.

01.05 Evita Willaert (Ecolo-Groen): Ik wil u onze volle steun geven en hoop dat uw collega's die op de verschillende punten bevoegd zijn, daar mee hun schouders onder zetten. Dergelijk transversaal beleid is heel belangrijk en wij willen zeker ons pleidooi kracht bijzetten door daar werk van te maken en op een goede manier met de teksten om te gaan, zonder dat u temporeert of accelereert. Ik ben ervan overtuigd dat dat ook uw wens is.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

02 Vraag van mevrouw Evita Willaert aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "de discriminatie bij naamsoverdracht" (nr. 13310)

02 Question de Mme Evita Willaert à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "la discrimination dans la transmission du nom" (n° 13310)

02.01 Evita Willaert (Ecolo-Groen): Mevrouw de voorzitter, mevrouw de staatssecretaris, mijn vraag dateert al van een tijd geleden en ondertussen heeft al een en ander bewogen.

Misschien kan ik even de geschiedenis schetsen. Het gaat over het geval waarin er discussie is, ruzie of onenigheid over de familienaam voor het pasgeboren kindje. Als een koppel daarin niet overeenkomt, meen ik dat er wel wat aan de hand is. Door de vorige regering werd er beslist dat het in geval van onenigheid de naam van de vader zou worden. Wij hebben dat toen gecontesteerd en voorspeld dat dit juridisch geen steek zou houden op het vlak van discriminatie. Dat is nu ook bevestigd. Het Grondwettelijk Hof heeft gezegd dat dit inderdaad niet kan. De huidige regering moest dan ook een nieuwe regeling treffen.

Er is toen ook een advies geweest van het Instituut voor gelijkheid van vrouwen en mannen, dat aanbeveelt om bij onenigheid van de ouders of afwezigheid van keuze automatisch de dubbele familienaam toe te kennen. De grote vraag is dan natuurlijk in welke volgorde. Het Instituut beveelt aan om bij onenigheid de volgorde van de namen op een neutrale wijze vast te leggen en schuift daar eigenlijk *le tirage au sort* of het lotje trekken naar voren.

Wij hebben recent een wetsvoorstel ingediend, dat op 10 november door de plenaire vergadering in overweging werd genomen, waarin wij die piste van het lotje trekken zelf ook naar voren schuiven. Ik kan niet op een betere Nederlandse benaming komen, en de Franse uitdrukking *tirage au sort* vind ik iets mooier.

Ik begrijp nu dat de regering zelf naar voren schuift dat het de alfabetische volgorde zal worden. Dat zou men kunnen zien als een neutrale wijze. Hoewel lotje trekken op dat vlak bij de bevolking een beetje gevoelig ligt, vinden wij die methode net wel belangrijk. Bij een alfabetische volgorde weet men immers altijd van tevoren wat de uitkomst zal zijn. Als er onwil in het spel is, kan dit ervoor zorgen dat mensen toch gaan discussiëren. Stel, ik kom eerst en ik wil per se eerst komen en wij komen er niet uit, dan wordt daarover ruzie gemaakt. Ik ben het nu heel simplistisch aan het voorstellen en ik hoop dat dit weinig gebeurt, want over zoiets zouden mensen toch moeten kunnen overeenkomen. Bij het lotje trekken doet zo'n situatie zich helemaal niet voor en dus leek dat systeem ons de meest rechtvaardige keuze die het minst voor problemen zou zorgen.

Ik vraag mij af waarom u het advies van het Instituut niet gevolgd hebt en het andere wel. Wij blijven die piste wel naar voren schuiven.

Voorts beveelt het Instituut aan om een overgangsbepaling in te voeren die vrouwen die benadeeld werden door het vetorecht, de kans geeft alsnog hun naam aan hun kinderen door te geven. Ik begrijp dat daarvoor ook een regeling zou bestaan?

Mijn vraag is of u van plan bent om de aanbevelingen te volgen. Blijkbaar bent u dat niet helemaal van plan. Ik krijg graag wat toelichting waarom voor de alfabetische volgorde werd gekozen, en niet voor het lotje trekken. Ook krijg ik graag uw reactie op de andere vragen die ik gesteld heb.

02.02 Staatssecretaris Elke Sleurs: Mevrouw de voorzitter, mevrouw Willaert, ingevolge het arrest nr. 2/2016 van het Grondwettelijk Hof heb ik samen met minister van Justitie, de heer Geens, een rechtsvergelijkende analyse gemaakt van dit arrest. Daarna is een voorontwerp van wet voorbereid tot wijziging van de artikelen 335 en 335ter van het Burgerlijk Wetboek inzake de wijze van naamsoverdracht aan het kind.

Op 28 oktober werd dit voorontwerp goedgekeurd door de Ministerraad. Bij het opstellen van het voorontwerp werden ook de aanbevelingen van het Instituut geanalyseerd. Ik moet u wel zeggen dat die aanbevelingen vrij laat in het proces gekomen zijn. Wij waren toen al volop in overleg. Ik zal daar eerlijk over zijn. Het arrest werd geveld in het begin van het jaar 2016, heel vroeg, en het advies is pas tijdens de zomer gekomen. Wij waren toen al volop in overleg binnen de regering en hadden toen eigenlijk al een standpunt bepaald. U weet dat dit een gevoelig onderwerp is. Wij waren toen al ver in ons onderhandelingsproces, en wij hadden de keuze gemaakt voor de alfabetische volgorde, zoals ik u verder zal uitleggen.

De voorkeursregeling dat het kind de naam van de vader krijgt in geval van onenigheid of bij afwezigheid, wordt afgeschaft; dat werd gevraagd door het Grondwettelijk Hof. De ouders worden uitgenodigd om de aan het kind toe te kennen naam te kiezen wanneer de vaderlijke en moederlijke afstamming tegelijkertijd komen vast te staan.

Ik zal het niet allemaal voorlezen. Wat gewijzigd is, is dat waarover het Grondwettelijk Hof uitspraken heeft gedaan. De rest hebben wij natuurlijk niet gewijzigd. De wet dateert pas van 2014. Daar is toen heel wat over gediscussieerd, en de publieke opinie werd erdoor beroerd.

Wij hebben ons dus toegespitst op de punten waarover het Grondwettelijk Hof uitspraak had gedaan.

Als er onenigheid is, gaan wij voor de dubbele naam, kwestie van non-discriminatie. Die regeling blijft dus.

Wat met de dubbele naam? Verschillende instanties hebben gekozen voor de alfabetische volgorde omdat onze maatschappij enorm gebaseerd is op het alfabet. Later is het advies gekomen om kop of munt te doen of om lotje te trekken. Na overleg binnen de regering en met andere groepen hebben wij daar niet meer voor geopteerd omdat het denkproces en het overleg met de verschillende regeringspartners vergevorderd waren. Ook gelet op de feedback die wij kregen van mensen op straat hebben wij ervoor gekozen om dat niet meer te wijzigen omdat wij anders opnieuw achterop zouden geraken en dit sowieso het denkproces zou vertragen. Het naamrecht moet bovendien voor 1 januari 2017 in werking treden.

Welke keuze men ook maakt, het blijft toch een beetje arbitrair. Men kan zelfs een discriminatie vinden in de naam zelf. Bij samengestelde namen zoals Van den Berghe telt bij ons "Van den", terwijl dat in Nederland "Berghe" is en "Van den" een tussenvoegsel is. In dit geval zou men nog kunnen zeggen dat men voor de B gaat en niet voor de V. Kortom, men wordt ter zake met verschillende factoren geconfronteerd. Het is natuurlijk ook erg als een naamkeuze zoveel discussie moet uitlokken. Uit cijfers blijkt evenwel dat het aantal probleemsituaties vrij klein is en zich beperkt tot enkele tientallen.

Wij hebben het advies op dat punt niet meer gevolgd omdat wij al ver zaten in het overlegproces. Anders moest alles worden teruggeschoefd. Ik begrijp uw standpunt met betrekking tot het systeem van lotje trekken, maar het advies is heel laat gekomen en wij zitten met een tijdsbestek.

Het wetsontwerp ligt bij de Raad van State en er zijn al drie data gepland met het Parlement. Op 6 december zal het wetsontwerp worden ingeleid in de commissie en het zal op 13 december worden besproken. Ik hoop dat wij dat van start kunnen gaan, zodat wij voldoen aan de vragen van het Grondwettelijk Hof.

02.03 Evita Willaert (Ecolo-Groen): Mevrouw de staatssecretaris, ik heb er begrip voor als u zegt dat het overlegproces al volop aan de gang was. Het is jammer dat het advies wat laat kwam; wij zullen nooit weten waar men geland zou zijn mocht het er vroeger zijn geweest, al zou het wellicht nog altijd voor wat discussie hebben gezorgd.

Wij blijven uiteraard — en dat is de luxe om in de oppositie te zitten — voorstander van de *tirage au sort*. En kop of munt is inderdaad mooier dan lotje trekken.

De uitspraak van het Grondwettelijk Hof zorgt er inderdaad voor dat het snel moest gaan. U moest wel vooruit gaan. Wij kunnen nog altijd een amendement indienen natuurlijk. Wederzijds begrip kan ook wel eens mooi zijn in de politiek.

La **présidente**: La suite sera pour début décembre avec les textes sur la table. Il est vrai que c'est la dernière ligne droite puisqu'il ne reste plus beaucoup de temps avant le 1^{er} janvier.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

Les questions n^{os} 13389, 13391, 13392 et 13398 de Mme Fonck sont transformées en questions écrites. M. Kir demande le report de sa question n° 13933.

03 Question de M. Georges Dallemagne à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "les propos xénophobes envers une équipe de joueurs de

football" (n° 14159)

03 Vraag van de heer Georges Dallemagne aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "het xenofobe verbale geweld aan het adres van een voetbalploeg" (nr. 14159)

03.01 **Georges Dallemagne** (cdH): Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, je vous interroge sur une affaire qui date du 30 septembre dernier dont la presse s'était fait l'écho à l'époque. Il s'agit d'un incident grave, sérieux qui s'est déroulé lors d'une rencontre de football à Neder-over-Heembeek. Des joueurs du Football Club Suryoyés bruxellois, composé en majeure partie de jeunes d'origine arménienne, se sont fait tabasser par des joueurs, supporters et staff du Football Club Jorez d'Anderlecht. Lors du match, les joueurs du FC Jorez ont d'abord manifesté de l'agressivité et des propos racistes et haineux envers les joueurs du FC Suryoyés bruxellois. Un responsable du club du FC Jorez a notamment tenu les propos suivants à l'adresse du président du club FC Suryoyés – je cite –: "Bandes de sales Arméniens. Je suis turc, on va vous tuer comme en 1923", faisant visiblement référence au génocide qui s'est déroulé entre 1915 et 1923. Ensuite, la situation n'a fait qu'empirer. À maintes reprises, les responsables du FC Suryoyés ont demandé à l'arbitre de mettre fin au match, vu l'ambiance exécrationnelle et totalement insupportable qui régnait, mais en vain. Alors qu'il essayait de calmer la situation, le président du FC Suryoyés, M. Benhur Ergen, a reçu des coups sur la tête avant de se faire rouer de coups par une dizaine de personnes de l'autre club. La police n'est intervenue que 45 minutes après avoir été appelée.

Madame la secrétaire d'État, voici mes questions.

Êtes-vous informée de cet incident? Ces propos et actes violents à l'égard d'une équipe de football arménienne, en faisant référence au fait que le génocide des Arméniens et Arméniens n'a pas été tout à fait achevé, sont évidemment totalement insupportables et inacceptables dans le cadre d'une rencontre sportive à Bruxelles.

Que comptez-vous faire pour éviter et sanctionner ce type de comportements pour qu'ils ne se reproduisent plus? Vous avez annoncé l'évaluation des lois anti-discrimination, ce qui m'amène à vous demander votre réaction par rapport à cet incident inacceptable.

03.02 **Elke Sleurs**, secrétaire d'État: Madame la présidente, monsieur Dallemagne, j'ai également pris note des événements décrits dans votre question. Il s'agit effectivement d'un incident très grave. Des messages racistes ont été exprimés et il y a eu des coups et blessures volontaires ayant le racisme comme motif. Je regrette fortement ces événements qui sont, comme vous l'avez dit, inacceptables.

D'un point de vue juridique, ces comportements peuvent être sanctionnés en vertu de l'article 398 du Code pénal. Le législateur reconnaît le motif particulièrement grave de la motivation raciste et double la peine à l'article 405*quater* du Code pénal. Plus précisément, il prévoit une peine maximale de 5 ans et une amende maximale de 500 euros augmentée des décimes additionnels pertinents. Une augmentation similaire du niveau des sanctions est appliquée à la calomnie raciste et haineuse.

En ce qui concerne les politiques d'encadrement, le sport est une compétence communautaire. Dans le passé, mes collègues des entités fédérées ont déjà pris plusieurs initiatives visant à réduire le racisme dans le sport. Il faut souligner, par exemple, le projet de lutte contre le racisme dans le sport de la Commission Communautaire française de Bruxelles-capitale. Elle prévoit des ressources et un soutien supplémentaire pour les projets sportifs mettant l'accent sur le soutien aux groupes les plus vulnérables, la promotion de la cohabitation, la lutte contre le racisme et la promotion du fair-play.

L'égalité des chances, y compris la lutte contre le racisme, reste par ailleurs une compétence transversale. En tant que secrétaire d'État fédérale, je coordonnerai un plan d'action interfédéral visant spécifiquement la lutte contre le racisme et la xénophobie dans notre société.

Dans ce contexte, j'ai financé une étude préliminaire menée par le Human Rights Centre de l'Université de Gand. Mon administration traite les résultats de cette étude et les traduit en recommandations politiques. Je les soumettrai alors à mes collègues ministres, y compris ceux des entités fédérées.

03.03 **Georges Dallemagne** (cdH): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie pour la condamnation très ferme que vous avez exprimée. Cela mérite d'être souligné. Ce genre d'événement est inacceptable.

Les plaignants ont déposé plainte et cette affaire est suivie par la justice. Je compte sur vous pour être très proactive vis-à-vis de ces questions. Par les temps qui courent, il est extrêmement important qu'il y ait un signal ferme de la part des autorités. Vous avez raison de dire que c'est une compétence transversale. Je vous remercie également des initiatives que vous prenez avec vos collègues des entités fédérées pour qu'il y ait un plan d'ensemble consolidé sur ces questions.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

04 Question de Mme Nawal Ben Hamou à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "l'impact de genre des mesures en matière de pension" (n° 14307)

04 Vraag van mevrouw Nawal Ben Hamou aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "de genderimpact van de pensioenmaatregelen" (nr. 14307)

04.01 Nawal Ben Hamou (PS): Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, je ne suis pas la première à vous interpeller sur l'intégration de la dimension du genre dans le cadre du débat sur les pensions et, plus précisément, sur la reconnaissance des métiers lourds. En effet, plusieurs organisations luttant pour l'égalité des genres vous ont adressé un courrier afin de réclamer une approche plus équilibrée de la pénibilité du travail qui tiendrait compte de la situation des personnes, y compris des femmes.

La démarche fait suite à un constat: la définition des métiers lourds telle qu'elle est considérée dans la législation s'applique essentiellement aux métiers physiques et masculins. Les secteurs avec surreprésentation de femmes (employées de nettoyage, caissières, métiers de soins aux personnes) ne sont que trop peu pris en considération. Pourtant, d'après une étude de la KU Leuven, il apparaît que les femmes sont surreprésentées dans le travail à perspective de carrière limitée (60 %), le travail exigeant émotionnellement (60 %) et le travail indécent (55 %) qui sont repris comme autant de critères qualitatifs qui devraient être englobés dans les débats sur la pénibilité.

Dans l'avis n° 149 du 13 novembre 2015 du bureau du Conseil de l'Égalité des Chances, la reconnaissance des métiers lourds et des maladies professionnelles est d'ailleurs considérée comme discriminatoire envers les femmes.

Madame la secrétaire d'État, allez-vous veiller à ce que la dimension du genre soit pleinement et correctement prise en compte dans les débats sur la pénibilité du travail et la reconnaissance des métiers lourds? Allez-vous collaborer avec les ministres compétents afin d'objectiver les critères de reconnaissance de pénibilité en fonction du sexe? Pouvez-vous m'assurer que l'avis n° 149 du Conseil de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes sera pris en compte?

04.02 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Madame la présidente, madame Ben Hamou, comme vous le savez, le *gender mainstreaming* est une approche transversale qui consiste à faire en sorte que chaque membre du gouvernement veille à l'intégration de la dimension du genre dans la politique qu'il mène dans le cadre de ses propres compétences. C'est dans cette optique que, dès le début de cette législature, j'ai fait en sorte qu'un plan fédéral *gender mainstreaming* soit établi et que tous les membres du gouvernement prennent des engagements concernant l'intégration de la dimension du genre dans leur politique.

Suite à un *screening* de l'ensemble des exposés d'orientation stratégique, des fiches ont été adressées par mon administration à chacun de mes collègues pour chacune de leurs compétences afin d'attirer leur attention sur les politiques qui présentaient une dimension de genre significative.

Dans ce cadre, le ministre des Pensions s'est engagé à veiller à l'intégration de la dimension de genre dans la modernisation de la dimension familiale du régime des pensions: partage de droits, droits dérivés, cohabitation légale. Le ministre des Pensions a également attiré l'attention du Comité national des pensions et du conseil académique sur la nécessité d'évaluer l'impact des projets et des mesures en matière de pensions sur la situation respective des femmes et des hommes.

L'affirmation selon laquelle la réforme des pensions désavantagerait les femmes est manifestement erronée.

En effet, les analyses du Comité d'étude sur le vieillissement et du Bureau fédéral du Plan indiquent que les réformes des pensions qui ont déjà été décidées entraînent au contraire la réduction de la différence de genre sur le marché du travail. C'est le cas tant pour la modification des conditions d'âge et des carrières pour la pension anticipée, que pour l'augmentation de l'âge légal de la pension et la réforme de la bonification pour diplôme.

C'est donc également le cas pour la nouvelle mesure visant à comptabiliser également l'entière interruption de carrière ayant une justification sociale — par exemple grossesse, congé de parentalité, etc. —, qui sont principalement le fait de femmes dans les cotisations pour la pension, et par contre les périodes de prépension et de chômage de longue durée uniquement à raison d'un taux minimal. Les prépensions et le chômage représentent 17 % des carrières théoriques des hommes contre 12 % de celles des femmes.

L'objectif de la nouvelle réforme des pensions est de rétablir le lien entre les prestations de travail et les droits acquis. C'est pourquoi le début de période de chômage non volontaire continuera à être assimilé aux jours de travail au salaire précédant la période de non-activité. Il s'agit d'une question de protection contre la perte d'un emploi, et de protection sociale pour les vieux jours. Par contre, il est difficilement justifiable que les périodes d'inactivité telles que le chômage de longue durée et la prépension soient également considérées comme des périodes où l'on continue à travailler et à payer des cotisations sociales, voire à toucher des allocations sociales.

Un système de sécurité sociale dans lequel on perd la notion de lien entre les années travaillées et les droits acquis est voué à s'affaiblir. À terme, on risque de détruire la base financière et sociale grâce à laquelle il doit être possible de se montrer solidaire vis-à-vis des personnes qui, à cause de circonstances indépendantes de leur volonté, sont incapables de travailler.

Pour renforcer l'exécution du *gender mainstreaming* au niveau fédéral, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes organise actuellement, à ma demande, une série de formations pour expliquer aux cellules stratégiques et aux administrations fédérales la façon dont la dimension de genre peut être intégrée dans le processus décisionnel des pouvoirs publics. Ces formations doivent contribuer à l'amélioration de la qualité des analyses d'impacts sur le plan de l'égalité hommes-femmes dans le cadre de l'analyse d'impact de la réglementation (AIR).

Ensuite, je travaille avec mon collègue, le secrétaire d'État à la Simplification administrative, à la réforme de l'analyse d'impact de la réglementation, en particulier en ce qui concerne le contrôle du genre dans le but d'obtenir un instrument plus efficace. Améliorer l'égalité en matière de pensions, c'est possible aussi et surtout en introduisant plus d'égalité pendant la carrière.

Je suis convaincue que ce problème exige une approche transversale. J'ai donc décidé de lancer – et c'est une première en Belgique – un plan d'action fédéral genre et travail. L'objectif de ce plan est de présenter une série de mesures concrètes organisées autour de cinq axes: la lutte contre les discriminations liées au genre sur le marché du travail, l'amélioration de la combinaison vie privée-vie professionnelle, la lutte contre l'écart salarial, la valorisation de la représentation équilibrée dans les organes de décision économiques et la lutte contre les stéréotypes sexistes.

Nous avons récemment terminé la série de consultations des acteurs de terrain en collaboration avec l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Je travaille actuellement à un avant-projet. Ensuite, nous discuterons des éventuelles actions à prendre avec mes collègues ministres.

Je vous remercie pour votre attention.

04.03 Nawal Ben Hamou (PS): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie pour vos réponses. En ce qui concerne la troisième question au sujet de l'avis n° 149 du Conseil de l'Égalité des Chances, pouvez-vous me confirmer que ce sera pris en compte?

04.04 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Nous travaillons sur le plan Genre et Travail en prenant en compte toutes les recommandations. Nous verrons si nous pourrions toutes les inclure dans la discussion.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

La **présidente**: La question n° 14598 de Mme Fonck est transformée en question écrite.

05 Questions jointes de

- **Mme Sybille de Coster-Bauchau** à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "le plan d'action national sur l'égalité sur le marché du travail" (n° 14728)

- **Mme Fabienne Winckel** à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "le plan de renforcement de l'égalité de genre dans l'emploi" (n° 15138)

05 Samengevoegde vragen van

- mevrouw **Sybille de Coster-Bauchau** aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "een nationaal actieplan voor gendergelijkheid op de arbeidsmarkt" (nr. 14728)

- mevrouw **Fabienne Winckel** aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "het plan ter versterking van de gendergelijkheid op de arbeidsmarkt" (nr. 15138)

05.01 Sybille de Coster-Bauchau (MR): La situation des femmes sur le marché du travail reste, en Belgique, assez inégalitaire. Cette inégalité de traitement se traduit à la fois au niveau du salaire, mais aussi des responsabilités que l'on confie aux femmes au sein de l'entreprise.

L'année dernière, mes collègues du groupe MR et moi-même, déposons une motion invitant le gouvernement à mettre en place des mesures visant à réduire drastiquement ces inégalités. Il m'est revenu qu'un Plan national sur l'égalité sur le marché du travail était en cours d'élaboration.

Puis-je savoir, où en sont vos démarches dans cette œuvre au-delà du Plan genre travail que vous venez d'évoquer? Quel serait le champ d'application des mesures mises en place dans ce cadre et quels sont les objectifs poursuivis par ce plan?

05.02 Fabienne Winckel (PS): En juin dernier, je vous avais interrogée sur les derniers chiffres de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, qui révélaient une fois encore que les femmes étaient les principales victimes d'inégalités et de discriminations, principalement dans le milieu du travail.

Vous aviez alors mentionné dans votre réponse, que vous comptiez réaliser un plan visant à renforcer l'égalité de genre dans l'emploi. Un plan ayant pour objectif de proposer une série de mesures concrètes visant à promouvoir l'égalité de genre et à lutter contre les discriminations de genre sur le marché du travail.

Il est vrai que vous avez donné plusieurs informations en réponse à la question de Mme Ben Hamou, mais vous n'avez pas précisé où vous en êtes cinq mois plus tard dans la réalisation de ce plan. Des concertations ont-elles été menées avec votre collègue le ministre de l'Emploi puisqu'il est un levier important pour pouvoir mettre en place des mesures dans ce cadre?

Pouvez-vous nous dire quand ces mesures concrètes devraient voir le jour? Avez-vous prévu un *timing*? Dans combien de temps pensez-vous pouvoir sortir ce plan? Pourriez-vous peut-être nous en dire un petit peu plus sur ces cinq axes? Auriez-vous déjà quelques éléments un peu plus concrets à nous communiquer?

05.03 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Madame, je vous remercie pour votre question. Convaincus que la problématique des inégalités de genre dans la sphère professionnelle nécessite une approche transversale, comme je le disais précédemment, nous avons décidé de lancer pour la première fois en Belgique un Plan d'action fédéral "genre et emploi".

Ce plan aura pour objectif de proposer une série de mesures concrètes qui s'articuleront autour de cinq axes, que j'ai cités: la lutte contre la discrimination de genre sur le marché du travail, l'amélioration de la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle, la lutte contre l'écart salarial, la promotion d'une représentation équilibrée dans la prise de décision économique et la déconstruction des stéréotypes

sexistes sur le marché du travail.

Ce plan a fait l'objet d'une large consultation de la société civile, qui a débuté cet été et a pris fin ce mois-ci. Mon cabinet analyse actuellement les différentes mesures proposées. Ont été consultés de nombreux acteurs tels que, notamment, les associations féministes, les partenaires sociaux, des experts issus du monde académique, le Conseil de l'égalité des chances, etc. C'était vraiment un grand groupe de consultation.

Une fois ce travail d'analyse réalisé, nous allons proposer un plan au gouvernement. Je peux ajouter que la consultation de la société civile est clôturée ce mois-ci. Ensuite, ce projet de plan d'action fera l'objet de différentes concertations avec mes collègues ministres du gouvernement fédéral, dont le ministre de l'Emploi.

L'objectif du plan est, d'une part, de rassembler des mesures dans les lois existantes et de les rendre plus effectives, par exemple, en instaurant un mécanisme de contrôle et, d'autre part, de présenter des nouvelles mesures qui seront mises en œuvre à court, moyen ou long terme.

Il importe que ce plan soit établi en concertation étroite avec les représentants de la société civile ainsi que les ministres concernés. La finalisation du plan d'action est prévue pour l'année 2017. Un large tour de concertation a été entrepris auprès de tous les groupes concernés. L'étude est en cours. Ensuite, le sujet sera discuté ensemble et sera suivi d'une proposition au gouvernement afin de finaliser ce plan. C'est le travail qui nous attend pour les mois à venir.

05.04 Sybille de Coster-Bauchau (MR): Je remercie Mme la secrétaire d'État pour cette bonne nouvelle. Je constate une belle avancée de votre part dans ce plan et, par ailleurs, que la concertation a pris une dimension relativement importante, ce qui nous permettra d'objectiver les mesures que vous avez proposées. Je me réjouis de savoir que, l'année prochaine, vous le présenterez devant le parlement afin que celui-ci vote les mesures proposées pour les rendre applicables. Pour qu'elles soient efficaces en terme de décision, il faut qu'il y ait des sanctions – et je l'ai entendu de votre bouche – dans le cas où les mesures ne seraient pas respectées, ce qui est primordial sinon tout ceci restera à l'aune des vœux pieux.

05.05 Fabienne Winckel (PS): Madame la présidente, je ne répéterai pas ce qui a été dit ici, mais je partage les propos de Mme de Coster. Quand c'est bien, il faut savoir le dire. Je trouve tout à votre honneur d'avoir pris la thématique de la discrimination sur le lieu de travail à bras-le-corps et de constater que vous avez travaillé durant cinq mois et qui plus est, de manière concertée, ce qui nous tient à cœur! Je reste un peu sur ma faim, car j'aurais aimé recevoir des éléments plus concrets.

Mais nous attendrons début 2017. En effet, il ne faudrait pas que l'on attende trop longtemps, car il s'agit d'un élément crucial.

Le ministre Borsus a notamment pris des mesures relatives à l'accompagnement des femmes qui souhaitent se lancer en tant qu'indépendante. Il s'agit également d'un élément important qu'il faut garder à l'esprit. Et, selon moi, ces mesures peuvent encore être améliorées.

Quoi qu'il en soit, je me permettrai de revenir sur le sujet en 2017.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La **présidente**: La question n° 14770 de Mme Winckel est transformée en question écrite.

06 Question de Mme Fabienne Winckel à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "la lutte contre la prostitution en ligne, les publicités numériques à caractère sexuel et la pédopornographie en ligne" (n° 14731)

06 Vraag van mevrouw Fabienne Winckel aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "de strijd tegen internetprostitutie, -seksadvertenties en -kinderporno" (nr. 14731)

06.01 Fabienne Winckel (PS): Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, lors de la conférence internationale qui s'est tenue à Bruxelles le 4 octobre dernier sur le trafic des femmes, leur exploitation sexuelle et la prostitution, Claude Moniquet, CEO du European Strategic Intelligence and Security Center, a traité de l'évolution de la prostitution et de la traite des femmes.

Il a pu exposer que cette forme d'exploitation a bénéficié de l'évolution d'internet pour se développer, notamment par les publicités à caractère sexuel où il est possible, dit-il, "de choisir sa marchandise à consommer, en fonction de ses préférences ethniques et autres".

Vous étiez également présente et vous êtes intervenue pour évoquer la prostitution sur internet. Vous avez à ce propos indiqué que si la prostitution était retirée des rues, cela n'indiquait nullement, évidemment, qu'elle avait disparu, bien au contraire, puisque ce phénomène contribue, je vous cite, "à une hyper sexualisation".

Madame la secrétaire d'État, quelle corrélation faites-vous entre le développement de la prostitution en ligne et celui de la prostitution et de la traite des êtres humains de manière générale? Des études ont-elles été menées dans notre pays sur l'évolution de la prostitution en général dans le cadre du développement d'internet? Existe-t-il des chiffres et des statistiques en la matière?

Qu'en est-il, selon vous, du lien entre le développement d'internet et l'évolution de la pédopornographie? Des mesures sont-elles envisagées afin de lutter contre ce phénomène de la prostitution en ligne, en Belgique et au niveau européen? Comment la Belgique s'inscrit-elle dans cette dynamique?

06.02 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Madame Winckel, selon une enquête exploratoire sur la prostitution en Fédération Wallonie-Bruxelles, réalisée cette année par l'APES-ULg et HELMo, la prostitution privée semble facilitée par les nouvelles techniques de communication. Le même constat est établi pour la traite des êtres humains. Le rapport annuel 2016 sur la traite des êtres humains, élaboré par Myria, fait état de différentes affaires d'exploitation sexuelle qui montrent le recours à internet et aux réseaux sociaux.

Il s'agit bien entendu d'un phénomène qui dépasse la Belgique. Le rapport du Parlement européen sur la lutte contre la traite des êtres humains dans les relations extérieures de l'Union, du 13 juin dernier, rappelle que, selon Europol, la généralisation de l'accès à internet dans le monde permet à la traite de se développer dans l'environnement en ligne, qui encourage de nouvelles formes de recrutement et d'exploitation des victimes. En outre, les filières de passeurs recourent à internet pour faire la publicité de leurs services auprès des migrants potentiels.

Il n'y a pas, à ma connaissance, d'étude menée en Belgique, portant spécifiquement sur l'évaluation de la prostitution dans le cadre du développement d'internet. Selon la Fondation Scelles, en France, internet présente plusieurs "avantages". De faibles coûts d'accès et de fonctionnement permettent une rentabilité maximale. Contrairement à la prostitution sur la voie publique, la discrétion et l'anonymat garantis par internet aux clients et aux personnes prostituées facilitent le recours à la prostitution. Il est plus aisé d'éviter les enquêtes policières et judiciaires en se retranchant derrière des annonces publiées sur internet ou des sites de rencontre. Internet facilite donc la mise en relation avec les clients et engendre une baisse des coûts, ce qui profite aux réseaux de traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

Les trafiquants d'êtres humains sont très flexibles et passent d'un pays à un autre, en fonction de la demande et des difficultés locales. Constamment, des sites internet apparaissent, alors que d'autres disparaissent, ce qui rend l'analyse du phénomène très difficile. Par contre, il existe des données sur le nombre de plaintes déposées à la police concernant de la publicité pour des services sexuels. Selon les statistiques policières de criminalité, le nombre de plaintes s'élevait à 139 plaintes en 2010, 81 plaintes en 2011, 84 plaintes en 2012, 75 plaintes en 2013, 68 plaintes en 2014 et 56 plaintes en 2015.

Des informations plus détaillées sur les données policières relèvent de la compétence du ministre de l'Intérieur. Quant aux renseignements sur le nombre d'affaires portées devant les tribunaux, ils relèvent des attributions du ministre de la Justice.

Ici aussi, le même principe s'applique. Depuis l'apparition d'internet, on constate malheureusement une explosion de la pédopornographie. En effet, il est désormais possible de consulter du contenu sur internet dans un complet anonymat. D'où une augmentation de la demande pédopornographique.

Comme cela fut dit précédemment, internet dépasse les frontières nationales. Il est donc facile d'abuser de

pauvres enfants qui, par exemple, vivent dans la rue quelque part à l'autre bout de la planète, là où il y a moins de contrôle social. Cet état de fait et l'arrivée continuelle de nouveaux sites rendent le phénomène plus difficile à combattre.

Si, en soi, la prostitution n'est pas interdite en Belgique – aucune mesure particulière n'existe pour lutter contre cette pratique –, le trafic d'êtres humains et la pédopornographie, en revanche, sont bel et bien interdits.

Mes collègues de l'Intérieur et de la Justice prennent énormément de mesures pour combattre cette activité criminelle, tout en tenant compte de l'évolution d'internet. Ainsi, la police fédérale compte, outre son unité Traite des êtres humains, une autre visant la cybercriminalité et travaille en étroite collaboration avec Child Focus pour combattre la pédopornographie.

Ensuite, l'année dernière, nous avons adopté un nouveau plan national d'action pour combattre la traite d'êtres humains et le trafic illicite. Dans ce cadre, de très nombreuses initiatives ont été prises.

Pour une explication plus détaillée, je vous renvoie à mes collègues de la Justice et de l'Intérieur.

06.03 Fabienne Winckel (PS): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie pour votre réponse très détaillée.

06.04 Elke Sleurs, secrétaire d'État: C'est un combat très difficile à mener.

06.05 Fabienne Winckel (PS): Oui, d'autant plus que de plus en plus de femmes se prostituent en plus de leur travail, en raison de la précarité croissante et de leurs problèmes financiers. Un nouveau mouvement s'inscrit dans la société.

C'est quelque chose qui mérite d'être exploré. Il faut avoir des éléments factuels un peu plus complets. Se baser uniquement sur un territoire, à savoir la Communauté française, c'est trop petit. Il faudrait avoir des chiffres plus globaux et voir ce qu'il en est.

Plusieurs types de personnes se prostituent. Il y a, d'une part, la traite des êtres humains mais, d'autre part, comme je vous l'ai dit, certaines le font en complément, pour avoir des ressources financières supplémentaires. Le problème est très large mais j'ai l'impression qu'on n'est qu'au début. Cela fait quand même quelques années qu'internet existe mais on n'est qu'au début de la réflexion sur cette thématique. Il ne faudrait pas avoir un train de retard pour trouver des solutions, des aménagements ou un accompagnement face à ce phénomène. Je me permettrai de revenir sur le sujet.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

07 Question de Mme Nawal Ben Hamou à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "la place de la Belgique dans le classement de l'égalité des genres" (n° 14772)

07 Vraag van mevrouw Nawal Ben Hamou aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "de plaats van België op de Global Gender Gap Index, die de gendergelijkheid meet" (nr. 14772)

07.01 Nawal Ben Hamou (PS): Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, le Forum économique mondial vient de publier son classement de l'égalité des genres. Ce classement se base sur l'écart entre les hommes et les femmes en matière de participation économique, d'influence politique, de santé et d'éducation.

Il ressort de ce classement que la Belgique perd 5 places par rapport à l'année dernière, se situant aujourd'hui à la 24^e place sur 144 pays étudiés, alors qu'elle était à la 19^e place l'année dernière. De plus, des pays voisins et assez similaires au nôtre, comme la France ou les Pays-Bas, se classent tous dans le top 20!

Même si la Belgique se distingue au niveau de l'éducation des femmes, de nombreux progrès sont encore nécessaires dans bien des domaines. Notre pays doit notamment s'améliorer en matière de soins de santé apportés aux femmes mais aussi de leur espérance de vie. Enfin, les plus grosses disparités entre les hommes et les femmes sont constatées au niveau de l'influence politique, de la participation économique et de l'égalité des salaires.

Madame la secrétaire d'État, comment expliquez-vous que la Belgique recule dans ce classement? Les politiques égalitaires et l'application du *gender mainstreaming* sont-elles, selon vous, insuffisantes ou sont-elles mal mises en œuvre? Comment expliquer qu'en 2016, les femmes soient toujours sous-représentées voire sous-estimées dans des postes influents, notamment en politique et dans les milieux économiques? Envisagez-vous de prendre de nouvelles mesures pour remédier à cela et en particulier pour faire diminuer ce fameux écart salarial entre les hommes et les femmes?

07.02 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Madame la présidente, madame Ben Hamou, le classement établi par le Forum économique mondial évoqué dans votre question indique un recul de la Belgique en matière d'égalité des femmes et des hommes. Ce classement a son intérêt, mais il a aussi ses limites, vu les indicateurs sur lesquels il est fondé et le nombre de pays qu'il prend en considération.

Sur base d'autres indicateurs et en limitant la comparaison aux États membres de l'Union européenne, la Belgique a, par exemple, obtenu la cinquième place sur le *gender equality index* établi par l'Institut européen du genre.

En ce qui concerne ce rapport en matière de santé, la Belgique pointe à la 64^e place d'un classement de 144 pays, établi sur base de deux indicateurs: le ratio garçons/filles à la naissance et l'espérance de vie en bonne santé des femmes et des hommes. Si aucun déséquilibre filles/garçons dû à des avortements n'est observable en Belgique, il est par contre exact que malgré une espérance de vie plus élevée chez les femmes (83,16 ans) que chez les hommes (77,55 ans), l'espérance de la vie en bonne santé est plus ou moins identique pour les femmes et les hommes (environ 63 ans).

Des progrès peuvent donc être faits pour augmenter l'espérance de vie en bonne santé tant des femmes que des hommes.

En ce qui concerne l'éducation, la Belgique obtient une note maximale sur la base des indicateurs utilisés (taux d'alphabétisation, présence de différents niveaux d'enseignement). Des initiatives importantes ont déjà été prises par les entités fédérées compétentes en la matière.

J'attire votre attention sur le fait que le choix des études se répercute ensuite sur la répartition des femmes et des hommes dans les différents secteurs professionnels.

En ce qui concerne la présence équilibrée des femmes et des hommes dans la prise de décision économique, je vous renvoie à la loi du 28 juillet 2011, qui prévoit une représentation minimale d'un tiers de personnes de chaque sexe au sein de certains conseils d'administration. Cette loi est mise en oeuvre par phases.

Bien qu'il soit réel, il faut préciser que l'écart salarial entre hommes et femmes est l'un des plus faibles d'Europe. C'est 8 % pour le salaire horaire et 22 % sur base annuelle, en incluant le temps partiel, très majoritairement féminin.

Pour y faire face, la loi sur l'écart salarial du 22 avril 2012 et ses arrêtés royaux prévoient notamment, au niveau interprofessionnel, l'obligation pour les partenaires sociaux de négocier des mesures de lutte contre l'écart salarial, au niveau sectoriel, le contrôle des conventions collectives de travail afin de rendre les classifications de fonctions neutres sur le plan du genre, et au niveau de l'entreprise, l'obligation de remettre un rapport d'analyse sur la structure de rémunération, la ventilation des données du bilan social, ainsi que la faculté de désigner un médiateur.

De plus, consciente des défis qui doivent être relevés en matière d'égalité des femmes et des hommes sur le marché du travail, je vais lancer un plan d'action fédéral genre et emploi. Celui-ci sera présenté en 2017 à mes collègues de gouvernement. Étant donné que j'ai déjà répondu à cet égard dans le cadre d'autres questions, je ne vais pas répéter les buts proposés ni les cinq axes de ce plan.

La **présidente**: Nous parlerons de ces cinq axes à la fin de la commission.

07.03 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Enfin, des mesures contraignantes et efficaces ont également été prises pour renforcer la participation des femmes dans la prise de décisions politiques. Depuis 1990 déjà, des textes de loi sont adoptés en vue d'assurer une représentation équilibrée du point de vue du genre sur les listes électorales et au sein des différents parlements; vous connaissez cela. Les différents parlements se dirigent aujourd'hui vers une représentation 40/60 des femmes et des hommes. Nous observons néanmoins toujours une sous-représentation des femmes au sein du pouvoir exécutif, mais maintenant, nous arrivons à un équilibre 40/60.

Parallèlement aux politiques spécifiques d'égalité hommes/femmes, dont certaines sont mentionnées ci-dessous, le *gender mainstreaming*, dont nous avons déjà discuté, continue à être stimulé au niveau fédéral afin que la dimension de genre soit de mieux en mieux prise en compte dans les politiques publiques fédérales et que l'égalité des hommes et des femmes soit renforcée dans la société.

Le rapport relatif à la mise en œuvre du *gender mainstreaming* au niveau fédéral sera transmis au parlement début 2017. En 2017, j'organiserai les formations complémentaires en matière de *gender mainstreaming*, que j'ai déjà citées, à destination du personnel des cabinets et des services publics. Je vous remercie pour votre attention.

07.04 Nawal Ben Hamou (PS): Madame la présidente, je remercie la secrétaire d'État pour ses réponses complètes.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

08 Questions jointes de

- Mme Catherine Fonck à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "la création de centres d'accueil multidisciplinaires violences sexuelles" (n° 14852)
- Mme Catherine Fonck à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "la lutte contre les violences liées au genre" (n° 14855)
- Mme Fabienne Winckel à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "la mise en application de projets concrets dans le cadre du PAN 2015-2019" (n° 15139)

08 Samengevoegde vragen van

- mevrouw Catherine Fonck aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "de oprichting van multidisciplinaire opvangcentra seksueel geweld" (nr. 14852)
- mevrouw Catherine Fonck aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "de bestrijding van gendergerelateerd geweld" (nr. 14855)
- mevrouw Fabienne Winckel aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "de uitvoering van concrete projecten in het kader van het NAP 2015-2019" (nr. 15139)

La **présidente**: Mme Fonck a transformé ses questions en questions écrites.

08.01 Fabienne Winckel (PS): Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, le plan national 2015-2019 de lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre a été présenté il y a maintenant plus d'un an. Autour de 235 mesures, 6 objectifs et 6 thématiques ont été définis. Ce plan s'inscrit dans une logique intégrale et intégrée rassemblant l'ensemble des entités fédérées du pays.

Madame la secrétaire d'État, un an après sa présentation, pouvez-vous nous détailler les mesures et projets concrets ayant déjà été réalisés durant cette année d'application du plan 2015-2019 en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles? Pouvez-vous par ailleurs nous dire où vous en êtes dans la mise en place des centres

multidisciplinaires, les centres qui nous sont chers pour l'accueil des personnes violentées sexuellement? Vu la situation budgétaire de votre gouvernement, un budget pourra-t-il effectivement être débloqué dans ce cadre?

J'espère avoir une longue réponse. Ça voudrait dire que vous aurez beaucoup travaillé et concrétisé les différents objectifs assignés par le plan.

08.02 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Madame Winckel, le rapport d'avancement est prévu pour la fin 2017. Il dressera un premier état des lieux de la mise en œuvre du PAN 2015-2019. Comme prévu dans le plan, ce rapport sera transmis au parlement. Il est actuellement prématuré de tirer la moindre évaluation des mesures prises puisque de nombreuses d'entre elles sont échelonnées jusqu'à 2019. Cependant, certaines avancées peuvent déjà être relevées de manière non exhaustive.

Outre les projets relatifs à la violence entre partenaires évoqués dans la réponse à votre autre question, je tiens à attirer l'attention sur la violence sexuelle qui constitue une des priorités du PAN. Une étude de faisabilité sur la mise en place du centre de référence multidisciplinaire doit être incessamment finalisée. Mais il est d'ores et déjà convenu de préparer la mise en place de trois projet pilotes en 2017. Cinq journées d'études intitulées "Code 37" ont été organisées sur la problématique de la violence sexuelle à destination des secteurs policier et judiciaire. Cette formation a été suivie par plus de 1 000 fonctionnaires de police. Un manuel sur les délits de mœurs a été mis à jour et distribué à tous les chefs de corps locaux ainsi qu'aux unités policières fédérales concernées. Un état des lieux et une méthodologie visant à lancer une étude de prévalence concernant la violence sexuelle faite aux hommes ont été réalisés fin décembre 2015. Un site Internet sur les violences sexuelles visant à rassembler toutes les informations pour les victimes et leur entourage a été mis à jour et lancé en mars 2016. La révision de la directive ministérielle sur les sets agression sexuelle, la COL 10/2005 du Collège des procureurs généraux, près les cours d'appel est en cours de finalisation.

La lutte contre les violences sexuelles et les violences intrafamiliales a été intégrée comme priorité au sein du plan national de sécurité 2016-2019 et de la note-cadre de sécurité intégrale 2016-2019 présentée en juin dernier.

On observe que la priorité accordée à la lutte contre la violence sexuelle se traduit par divers engagements et mesures concrètes. La collecte de statistiques relatives à la violence basée sur le genre figure également parmi les objectifs prioritaires du PAN. Des travaux ont été récemment initiés par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes. Ainsi, un groupe de travail aura pour objectif d'accompagner le processus de travail tout au long du PAN 2015 – 2019. Sa finalité est de répondre au mieux aux engagements européens et internationaux pris par la Belgique concernant les statistiques relatives à la violence basée sur le genre et, en premier lieu, aux dispositions de la Convention d'Istanbul, ce qui constitue également un aspect positif.

L'instrument d'évaluation des risques de violence entre partenaires a été présenté officiellement à la presse et aux parties prenantes (groupes police-justice interdépartementaux du Plan d'action national de lutte contre toutes les formes de violence, coordination provinciale du 13 juillet 2016). L'instrument sera également présenté lors d'une matinée d'étude de l'évaluation des résultats sur la violence entre partenaires, le 15 décembre prochain.

Mes collègues de la Justice et de l'Intérieur ont adressé un courrier aux policiers et aux magistrats afin de les informer de l'existence et de l'efficacité de cet instrument. L'évaluation de la circulaire n°18/2012 du Collège des procureurs généraux près des cours d'appel relative à l'interdiction temporaire de résidence en cas de violence domestique n'est pas encore terminée. Le service d'appui du ministère public a déjà préparé un projet d'évaluation pouvant servir de base aux groupes de travail chargés de la suite de l'accompagnement de cette évaluation. Le Collège des procureurs généraux près des cours d'appel souhaite mener cette activité fin 2016 et dans le courant de l'année suivante. Mon cabinet et l'Institut participent également à ce groupe de travail. L'Institut a établi une note contenant des recommandations tenant compte d'un certain nombre de plaintes formulées par les acteurs de terrain. Celle-ci a été transmise et sera utilisée dans le cadre de l'évaluation.

Une autre étude concernant un projet de Code de signalement en matière de violences entre partenaires à l'attention des professionnels exerçant une fonction de confiance (article 458 du Code pénal) est menée actuellement.

Cet instrument se composera de directives pragmatiques standards visant à structurer le processus de décision de briser ou non le secret professionnel dans le cadre de la violence entre partenaires. Les éléments qui formeront le contenu de ce futur code de signalement seront validés et structurés en collaboration avec toutes les fédérations professionnelles et administrations concernées.

Afin de déterminer ces éléments, l'équipe de recherche étudie de façon approfondie tous les outils belges et étrangers disponibles ainsi que la littérature pertinente en la matière. Des groupes de discussions multidisciplinaires sont également organisés.

L'objectif est de poursuivre le travail en 2017 sur base de ce projet de code de signalement et de développer et diffuser un instrument opérationnel avec le soutien des parties prenantes concernées.

En outre, la subvention des coordinations provinciales a en effet été adaptée suite aux économies linéaires auxquelles est soumise l'administration dans son ensemble. Cette problématique a également été abordée au sein du conseil d'administration. Vu l'importance de ces corps(?) dans le cadre de la lutte contre la violence basée sur le genre, j'ai explicitement demandé à l'Institut de maintenir cette subvention, avec toutefois une économie partielle.

En ce qui concerne cette année, nous avons aligné la subvention sur celle des coordinations provinciales des autres entités fédérées. Tous les coordinateurs provinciaux de toutes les entités fédérées en ont été informés lors d'une réunion avec l'Institut. Pour ce qui est de l'année prochaine, nous avons organisé, en collaboration avec les ministres Mme Simonis, Mme Tillieux et M. Prévot, une consultation avec tous les coordinateurs provinciaux afin d'examiner la meilleure façon de mettre en œuvre la réforme.

Vu l'importance que j'accorde à l'implémentation du plan de lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre, je souhaite également me concentrer sur la subvention des projets des coordinateurs provinciaux portant sur l'approche de la violence basée sur le genre et la lutte contre celle-ci.

C'est déjà le cas depuis plusieurs années à Bruxelles et en Flandre. Par conséquent, je continuerai à soutenir les coordinateurs provinciaux. De plus, des conventions annuelles seront conclues, en fonction du budget disponible, entre les provinces et l'Institut afin de poursuivre le soutien apporté aux projets destinés à lutter contre la violence basée sur le genre.

Enfin, s'agissant de votre question relative aux centres d'accueil, comme vous le savez, les victimes de violence sexuelle devaient jusqu'à présent se rendre elles-mêmes dans les différents services et réexpliquer chaque fois leur histoire. Cet accueil non optimal pouvait entraîner un phénomène de revictimisation. Pour que les différentes instances concernées apportent leur aide à la victime en un seul et même endroit, j'entends centraliser tous les services.

Depuis l'année dernière, l'International Center for Reproductive Health analyse nos besoins et la façon dont nous pouvons transposer des modèles étrangers. Par ailleurs, toujours dans ce sens, des visites ont eu lieu dans ces centres néerlandais et britanniques, comme vous le savez puisque vous y aviez assisté. Les systèmes de police judiciaire et de soins diffèrent de ceux qui sont en vigueur chez nous. Il est donc impossible de copier intégralement l'organisation de leurs centres d'accueil respectifs. C'est pourquoi il est difficile de déterminer ce qui est ou non adapté au contexte belge et à quoi ressemblera l'éventuel projet pilote. En effet, tout cela fait partie de cette vaste étude, mais je peux déjà dire qu'elle en est au stade final. J'ai pris personnellement rendez-vous avec ses auteurs. Nous allons devoir en examiner les résultats pour savoir comment agir pratiquement. J'ai moi-même participé au groupe de direction afin de voir ce que nous allions devoir faire précisément. En effet, il ne s'agit pas seulement d'une analyse des lois. Nous devons trouver une solution avant la mise en place du centre de pilotage.

Notre système légal est fondé sur le Code Napoléon, ce qui n'est pas le cas du droit anglo-saxon. Nous avons donc éprouvé quelques difficultés sur le plan juridique.

J'ai eu un rendez-vous avec le magistrat. Il m'a été dit que si nous continuons de procéder en fonction de ce qui était prévu dans l'étude, cela pourrait engendrer des problèmes par la suite en ce qui concerne le matériel pour prouver les violences. Nous devons trouver une solution, probablement grâce à de petits changements de loi. Il y aura donc sans doute un peu de retard dans le lancement du projet. L'objectif temporel est vraiment début janvier/février mais cela sera vraisemblablement au printemps car nous devons être sûrs que, si une victime vient dans le centre et passe tous les examens, cela compte par la suite.

Nous avons réalisé de grandes tables rondes avec tous les acteurs et les *stakeholders* en octobre. Nous leur avons demandé ce qu'ils pensaient du modèle. Le magistrat a dit que nous ne pouvions pas procéder comme aux Pays-Bas, comme au Danemark, comme en Angleterre. Si nous agissons de cette manière, l'avocat de la personne qui commet l'acte rejettera directement la proposition. Nous cherchons comment éviter cette situation avant de commencer le projet pilote. Bien sûr des erreurs pratiques, il y a en a toujours, mais des fautes contre la loi, nous ne pouvons pas en faire. Cela pourrait engendrer des soucis pour prouver le pseudo SAS que nous utilisons déjà à Gand. C'est vraiment le sujet crucial qui a été débattu la semaine passée. C'était vraiment intéressant. Beaucoup de monde était présent à l'Institut. Nous avons beaucoup traité de la question. Les magistrats se sont demandés ce qui était permis ou non.

Je ne suis pas juriste, mais cela est également à l'origine de problèmes. En effet, les magistrats procèdent à de nombreux examens et il arrive que l'avocat d'un prévenu relève une faute. Ce genre de situation est difficile. Une solution doit être trouvée et on y travaille. La population a, en tout cas, le sentiment que les choses pourront s'arranger. Nous disposons des moyens financiers. Mais il faudra modifier la loi pour pouvoir vraiment rendre la justice. L'aspect policier n'est donc pas ici en cause mais bien la justice.

08.03 Fabienne Winckel (PS): Madame la présidente, je tiens à remercier Mme la secrétaire d'État pour sa réponse.

Madame la secrétaire d'État, je n'ai pas posé une question piège. J'entends bien que tout ne peut pas se faire en une année. Mais il était nécessaire d'avoir une vue d'ensemble des matières sur lesquelles vous aviez déjà travaillé et avancé.

Pour ce qui concerne les centres multidisciplinaires, il est indispensable de penser à la victime. Il ne faudrait pas qu'en bout de course, les intérêts de cette dernière soient assurés. Il s'agit d'un aspect très important. Même si vous devez avoir un petit peu de retard par rapport au timing que vous vous étiez fixé, cela vaut la peine de bien baliser les choses pour que la victime ne soit pas une deuxième fois victime.

Si j'ai bien entendu, vous disposez du budget nécessaire pour lancer le projet pilote sur les trois sites. C'est une bonne nouvelle.

08.04 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Le site de Bruxelles peut également faire l'objet de retards à cause du nombre de communes. Mais il est temps de commencer.

Il sera important de commencer avec un, deux ou trois centres, le plus vite possible. En effet, à ce moment-là, les choses auront démarré. Nous ne savons pas quels seront les partis d'un futur gouvernement. Cela ne sera peut-être pas une priorité pour d'autres. Je ne sais pas. Mais quelque chose d'autre passe. C'est indépendant du gouvernement. Cela peut diminuer l'intérêt pour chaque gouvernement, mais pas du tout pour les partis. Je crois que le public est prêt aussi, ainsi que tous les acteurs.

C'est pour cela que j'espère vraiment que ces choses seront faites pour les victimes, pas pour moi, et qu'elles auront commencé en Belgique. Lorsque les choses ont commencé, il est plus difficile de les arrêter. Après, c'est pour moi ou pour quelqu'un d'autre, qui pourra continuer le projet. C'est le but. Mais ce n'est pas pour tout de suite.

08.05 Fabienne Winckel (PS): Pour vous rassurer, tout un travail a été fait en parallèle avec le comité d'émancipation sociale ici au niveau de la Chambre. Vous avez d'ailleurs été auditionnée quelques fois et on a pu discuter plusieurs fois sur cette thématique. Tout un travail a été fait sur les viols et les violences sexuelles. Je peux vous dire que voici deux semaines, nous avons abouti à un texte, à une proposition de résolution qui a été votée à l'unanimité. C'est pour vous dire que le moment est venu, qu'il n'y a pas de problèmes politiques en la matière et que tout le monde a bien conscience que c'est pour un bien. C'est bénéfique, notamment pour les victimes.

Je voudrais juste ajouter un élément que je trouve intéressant, notamment, pour les femmes ou les hommes victimes de violences conjugales. Il s'agit de l'évaluation de cette circulaire sur l'éloignement du conjoint violent. Il serait bon que cette évaluation aboutisse et qu'on examine les autres outils qu'on pourrait mettre en place, comme des téléphones d'urgence ou une application informatique, que l'on pourrait développer pour les smartphones. Je reviens sur le sujet. Ce sont des choses qui ne coûtent pas cher et qui peuvent être adéquates à la situation de personnes dont la vie est en danger.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

La **présidente**: Les questions n° 14853, n° 14854 et n° 14855 de Mme Fonck sont transformées en questions écrites.

09 Question de Mme Fabienne Winckel à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "l'uniformisation de la législation européenne relative à la lutte contre l'exploitation sexuelle et la prostitution" (n° 15000)

09 Vraag van mevrouw Fabienne Winckel aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "het uniformiseren van de Europese wetgeving inzake de strijd tegen seksuele uitbuiting en prostitutie" (nr. 15000)

09.01 Fabienne Winckel (PS): Madame la présidente, cette question est complémentaire à la précédente.

Madame la secrétaire d'État, le lobby européen des femmes, avec le soutien de la Commission européenne, a publié, en 2014, un fascicule dressant le paysage des stéréotypes relatifs à la prostitution. Dix-huit mythes y sont déconstruits et sont suivis d'une comparaison entre les législations suédoise et néerlandaise en matière d'exploitation sexuelle et de prostitution.

D'autres législations européennes existent mais aucune n'est identique à l'autre. Il semble qu'il y ait autant de lois sur la question que de pays. Bref, c'est la cacophonie législative au sein de l'Union, alors qu'il s'agit d'un problème mondial, pour lequel nous sommes tous concernés et face auquel une réponse commune pourrait s'avérer nécessaire.

Disposons-nous d'une étude récente reprenant l'ensemble des législations des pays de l'Union européenne relatives à la lutte contre l'exploitation sexuelle et la prostitution? Quelles conclusions pouvons-nous tirer de l'évolution de la prostitution selon les législations en vigueur? Quelle est votre position sur cette question de l'uniformisation des lois européennes dans ce dossier? De manière générale, pouvez-vous rappeler les mesures prises au sein de l'Union européenne visant à lutter contre l'exploitation sexuelle, d'une part, et la prostitution, d'autre part?

Mes questions sont précises, vous pouvez me transmettre des réponses écrites sur certains points.

09.02 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Vous connaissez le PAN. Pour la première fois, ce PAN contient des mesures concernant l'intimidation sexuelle dans les espaces publics. Une de ces mesures consiste à développer une application destinée aux victimes d'intimidation sexuelle dans les espaces publics.

Une application pour smartphone à destination des victimes est effectivement en cours d'élaboration. L'objectif est d'aborder l'intimidation sexuelle dans les espaces publics de manière concrète. Cette application permettra aux victimes d'indiquer rapidement et simplement l'endroit où elles ont été victimes d'intimidation sexuelle et permettra ainsi aux fonctionnaires de police de localiser les zones à problèmes. L'idée poursuivie par cette application est également d'inciter les victimes à faire une déclaration à la police.

L'objectif initial était de lancer l'application dès le début de l'année mais, après une concertation approfondie avec la société civile et à sa demande, j'ai décidé de reporter le lancement de l'application de quelques mois, afin de l'associer à une autre campagne publicitaire de grande ampleur qui permettrait de fournir davantage d'explications au sujet de l'application et de la promouvoir de façon plus étendue.

Il est exact aussi que nous devons quelque peu changer l'application. Il est, en effet, ressorti de nos contacts avec la police que nous devons nous assurer qu'une application contre la violence transphobe et homophobe ne constitue pas une surcharge pour les services de police. Par ailleurs, nous avons également FOOD que certains peuvent utiliser par plaisir sans indication. C'est la raison pour laquelle nous modifions un peu l'application.

09.03 Fabienne Winckel (PS): Je me permets de vous interrompre car je pense que ce n'est pas la réponse à ma question.

La **présidente**: J'ai été distraite mais effectivement, ici, il s'agit de la question n° 15000.

09.04 Elke Sleurs, secrétaire d'État: C'est exact, excusez-moi! Je réponds à propos de l'application alors que vous m'avez interrogée sur la prostitution!

À ma connaissance, il n'y a pas d'étude récente reprenant l'ensemble des législations des pays de l'Union européenne relative à l'exploitation sexuelle et à la prostitution. Cependant, un rapport de la Commission des Droits de la femme et de l'Égalité des genres du Parlement européen, adopté en février 2014, sur l'exploitation sexuelle et la prostitution et leurs conséquences sur l'égalité entre les hommes et les femmes, présente notamment un aperçu des mesures relatives à la prostitution adoptées dans les États membres ainsi que quatre études de cas concernant l'Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas et la Suède.

Ce rapport présente succinctement les États où la prostitution est légale et réglementée, les Pays-Bas et l'Allemagne; ceux où la prostitution est interdite, comme la Roumanie; les États où la prostitution n'est pas illégale en soi, mais où les activités connexes telles que le proxénétisme, l'exploitation de maisons de prostitution ou le fait de vivre des revenus de la prostitution constituent des infractions pénales, comme la Belgique et quinze autres États membres; et enfin, la Suède, qui était le seul État de l'Union où l'achat de services sexuels est considéré comme une infraction pénale, et qui a été rejointe depuis par l'Irlande et la France.

Pour ce qui est de l'harmonisation de la législation des différents États membres de l'UE, il faudra tenir compte de l'unanimité politique dans l'approche du problème. Vu les visions très divergentes dans ce dossier, il importera de se concentrer avant tout sur les parties pour lesquelles il existe un consensus, par exemple la lutte contre la prostitution infantile, la traite et le trafic d'êtres humains, en lien avec l'exploitation sexuelle. Il est notamment souhaitable de développer une approche uniforme pour des dossiers transfrontaliers au sein de l'Union européenne, d'autant plus que les trafiquants profitent de l'enchevêtrement des législations.

À cet effet, l'UE a déjà adopté la directive 2011/36/UE, concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes. Cette directive fixe des normes minimales pour les États membres en vue de prévenir la traite des êtres humains, de poursuivre efficacement les auteurs et d'offrir une meilleure protection aux victimes. Cette directive intègre la dimension de genre et pénalise le fait de faire appel au travail ou au service sexuel d'une personne dont on sait qu'il s'agit d'une victime de la traite des êtres humains.

L'engagement stratégique pour l'égalité des genres de la Commission européenne 2016-2019 mentionne dans une des actions centrales menées à l'encontre de la violence, je cite: "prendre les mesures nécessaires pour assurer le suivi du rapport évaluant le respect par les États membres de la directive sur la lutte contre la traite des êtres humains et veiller à ce que la dimension de l'égalité face à la traite des êtres humains soit prise en considération."

Bien que cette directive concerne principalement la traite des êtres humains et non la prostitution en général, l'Union européenne appelle toutefois les États membres à aborder la question de la prostitution – ils peuvent le faire de différentes façons – afin de prévenir l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle.

En outre, il y a également la directive 2011/93/UE relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants ainsi que la pédopornographie qui appelle les États membres à prendre les mesures adéquates pour décourager, réduire et combattre la demande en ce qui concerne toutes les formes d'exploitation sexuelle des enfants.

Enfin, la directive 2012/29/UE établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité reconnaît la plus grande vulnérabilité des victimes de la traite des êtres humains et de la violence fondée sur le genre et leurs besoins spécifiques en matière de protection et de soutien.

09.05 Fabienne Winckel (PS): Madame la secrétaire d'État, je vous remercie pour votre réponse. Je lirai attentivement le texte. Est-il possible d'avoir le rapport du Parlement européen de février 2014? Pourriez-vous me le faire parvenir?

09.06 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Aucun problème, on vous l'enverra.

La **présidente**: On pourra ainsi également le mettre sur le site.

09.07 Fabienne Winckel (PS): C'est bien gentil. Merci.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La **présidente**: Mme Ben Hamou retire sa question n° 15106, parce qu'il s'agit de la même question que sa question précédente. C'est ce qu'elle m'a dit.

Mme Lanjri, vous avez la dernière question de notre ordre du jour.

10 Vraag van mevrouw Nahima Lanjri aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "de evaluatie van de discriminatiewet op het gebied van taal" (nr. 15122)

10 Question de Mme Nahima Lanjri à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "l'évaluation de la loi anti-discrimination sur le plan de la langue" (n° 15122)

10.01 Nahima Lanjri (CD&V): Mevrouw de voorzitter, mevrouw de staatssecretaris, de antidiscriminatiewet van 2007 legt expliciet het element taal als een van de beschermde criteria vast. Op die manier kan of mag van een kandidaat-werknemer geen taalniveau worden verwacht dat niet in verhouding tot de aard en de context van de functie staat.

Voor alle duidelijkheid, uiteraard zullen kandidaten voor bepaalde en zelfs voor heel wat functies een bepaald taalniveau moeten hebben. Dat niveau moet echter altijd in verhouding staan. Bijvoorbeeld, voor iemand bij de groendienst zal het niet noodzakelijk zijn dat hij bij wijze van spreken aan het Groot Dictee der Nederlandse Taal kan deelnemen.

Voor elke functie is een aangepast taalniveau vereist of mag een bepaald taalniveau worden gevraagd. Dat niveau mag echter nooit worden gebruikt om mensen te discrimineren. Voor een poetsvrouw is het van belang een zekere taalvaardigheid te hebben. Het is van belang dat zij met haar collega-poetsvrouwen of -poetsheren kan spreken. Het is echter niet van belang dat zij een heel grondige kennis van de taal heeft.

Er is echter ook vastgelegd dat een instantie of instelling bevoegd zou moeten zijn om de meldingen over taal te ontvangen. Helaas is vandaag nog altijd geen instelling bevoegd om de klachten over een mogelijke discriminatie op het vlak van taal te ontvangen.

Dat geeft Unia ook aan in het jaarverslag. De instelling geeft ook aan dat zij die taak eventueel wil opnemen.

Discriminatie op basis van taal is een belangrijke barrière om zich op de arbeidsmarkt te kunnen integreren. Dat wordt soms onterecht gebruikt als een manier om bepaalde mensen te weren. Taal wordt daarbij als excuus gebruikt om bepaalde mensen te weren.

Mijn vragen zijn de volgende.

Wat is de stand van zaken met betrekking tot de problematiek?

Bent u van plan de opdracht om klachten in verband met taal te ontvangen, aan Unia toe te wijzen of hebt u een ander voorstel? Zal die opdracht aan iemand anders worden toegewezen? Het lijkt mij niet onlogisch en zelfs heel logisch dat u die opdracht aan Unia toewijst. Ongeacht of iemand op basis van zijn geaardheid, ras of afkomst maar ook van taal wordt gediscrimineerd, zouden de klachten ter zake aan Unia kunnen worden toegewezen, die op dat vlak heel wat ervaring heeft.

10.02 Staatssecretaris Elke Sleurs: Mevrouw de voorzitter, mevrouw Lanjri, op uw vraag kan ik jammer

genoeg enkel vrij kort reageren, omdat deze past in het kader van evaluatie van de drie federale antidiscriminatiewetgevingen. Zoals u weet, voorzag de wet van 10 mei ter bestrijding van bepaalde vormen van discriminatie – waaronder dus ook taaldiscriminatie in artikel 22 – in artikel 52 in een evaluatie van de drie federale antidiscriminatiewetten van 2007.

Daarvoor hebben we een commissie van experts samengesteld. Het basisbesluit hiervoor is het KB van 18 november 2015. Via het koninklijk besluit heb ik vervolgens de samenstelling van de commissie van experts vastgelegd. Een tweede besluit heeft dan uiteindelijk de benoeming van de experts geregeld. Dat is gebeurd op 6 juli 2016, met de publicatie op 4 augustus 2016.

De commissie bestudeert nu die volledige antidiscriminatiewetgeving en zij zijn gevraagd om in 6 maanden tijd een eerste verslag te geven. Normaal gezien zal dat dus voor begin volgend jaar zijn, omtrent februari, aangezien zij ongeveer in de helft van dit jaar gestart zijn. De commissie handelt in feite in volledige neutraliteit. Ook voor wat u beschrijft als zijnde taaldiscriminatie, zal ik moeten wachten op het rapport van die commissie. Ik kan een besluit van een commissie die volledig in neutraliteit handelt, uiteraard niet beïnvloeden. Ik was aanwezig bij de opstart, maar over het vervolg van hun werkzaamheden mag ik voorlopig nog niks weten. Ik wacht dus op een eerste rapport om te bekijken wat we aan die wetgeving dienen te veranderen.

10.03 Nahima Lanjri (CD&V): Mevrouw de staatssecretaris, dat we de wetten moeten evalueren, is op zich geen probleem. We hebben dat tenslotte afgesproken en ik hoop ook dat die resultaten er snel zijn. Het gaat hier ten gronde echter nog over iets anders. Wat u evalueert, is natuurlijk een wet die in uitvoering is.

Het probleem dat ik hier aankaart is echter dat er een wet is en dat die door een gebrek – dat is niet uw verantwoordelijkheid, dat stamt uit het verleden – aan een instelling die deze klachten over taal kan ontvangen op dat aspect nooit geëvalueerd zal kunnen worden. Het heeft dus eigenlijk weinig zin om voor dit aspect – de taal – te wachten op een evaluatie aangezien er door het in gebreke blijven van de vorige regeringen om op dit vlak effectief een instantie aan te duiden die bevoegd is voor het taalaspect, niets te evalueren valt. Voor de rest geen probleem maar men kan pas evalueren eens het in uitvoering is. Blijkbaar kan het in uitvoering gaan als een of andere instantie – dat mag een beslissing zijn die u, de politiek of de regering neemt – hiervoor bevoegd wordt verklaard. Ik geef gewoon mee dat Unia mij de instantie lijkt te zijn die dat zou kunnen doen. Dit aspect gaan we pas kunnen evalueren als het in uitvoering is. Het enige wat ik u vraag is om een instantie aan te duiden die deze klachten kan noteren en verwerken.

La **présidente**: Il s'agit de l'usage des langues.

10.04 Nahima Lanjri (CD&V): Il s'agit surtout de l'usage des langues comme outil de discrimination. C'est là le problème! Il ne s'agit pas de savoir s'il faut parler le français, le néerlandais, etc.

Des entreprises utilisent la connaissance des langues comme un moyen de discrimination.

10.05 Staatssecretaris Elke Sleurs: Dat mag feitelijk de conclusie zijn van de commissie.

10.06 Nahima Lanjri (CD&V): In 2007 werd dit ingeschreven in de wet.

10.07 Staatssecretaris Elke Sleurs: Dat staat in de wet en dat moet dan geëvalueerd worden. De conclusie zal dan kunnen zijn dat dit niet goed is.

10.08 Nahima Lanjri (CD&V): Er valt nog niks te evalueren. De commissie evalueert hoe de wet tot nog toe gefunctioneerd heeft. Dit aspect van de wet heeft echter nog niet kunnen functioneren en valt dus niet inhoudelijk te evalueren. Er kan alleen vastgesteld worden dat dit aspect van de wet nog niet tot toepassing gekomen is. De voorbije regeringen zijn dus in gebreke gebleven.

La **présidente**: Il faudrait donc soit le donner à Unia, soit identifier un autre organisme qui recueillerait les plaintes.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

La question n° 13933 de M. Emir Kir est reportée.

*La réunion publique de commission est levée à 15.57 heures.
De openbare commissievergadering wordt gesloten om 15.57 uur.*